

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec 

AVIS PUBLIC

Nos différences construisent l'avenir

L'avis est donné que conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique, la directrice générale a adopté, le 9 octobre 2020, le Règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Trois-Lacs portant le numéro 25-2020 et en a fixé l'entrée en vigueur le jour de la publication de l'avis public, de même que l'abrogation du Règlement numéro 22-2013 de délégation de fonctions et de pouvoirs aux diverses instances de la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Donné à Vaudreuil-Dorion, ce 13^e jour d'octobre 2020.

Marie-Claude Barrette, Secrétaire générale